

PATENT ASSIGNMENT COVER SHEET

Electronic Version v1.1
Stylesheet Version v1.2

EPAS ID: PAT3068728

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	CHANGE OF NAME
CONVEYING PARTY DATA	
Name	Execution Date
Alcatel	11/30/2006
RECEIVING PARTY DATA	
Name:	ALCATEL LUCENT
Street Address:	3 AVENUE OCTAVE GREARD
City:	PARIS
State/Country:	FRANCE
Postal Code:	75007
PROPERTY NUMBERS Total: 1	
Property Type	Number
Application Number:	13618862
CORRESPONDENCE DATA	
Fax Number:	
<i>Correspondence will be sent to the e-mail address first; if that is unsuccessful, it will be sent using a fax number, if provided; if that is unsuccessful, it will be sent via US Mail.</i>	
Phone:	908-582-7109
Email:	narpatent@alcatel-lucent.com
Correspondent Name:	DOCKET ADMINISTRATOR
Address Line 1:	600-700 MOUNTAIN AVENUE
Address Line 2:	ROOM 3B-212F
Address Line 4:	MURRAY HILL, NEW JERSEY 07974-0636
ATTORNEY DOCKET NUMBER:	134923-US-CNT[3] (MTP)
NAME OF SUBMITTER:	GREGORY J. MURGIA
SIGNATURE:	/Gregory J. Murgia/
DATE SIGNED:	10/16/2014
Total Attachments: 12	
source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page1.tif	
source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page2.tif	
source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page3.tif	
source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page4.tif	
source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page5.tif	
source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page6.tif	

PATENT

source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page7.tif
source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page8.tif
source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page9.tif
source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page10.tif
source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page11.tif
source=NameChange_Alcatel-to-AlcatelLucent_30Nov2006(3-Avenue-Octave-Greard_Address)#page12.tif

Alcatel Lucent

Société anonyme au capital de € 4 618 682 740
Siège social : 54, rue La Boétie – 75008 Paris
542 019 096 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2006

L'an deux mille six,
Le 30 novembre,
à seize heures,

le conseil d'administration de la société Alcatel s'est réuni au siège social, 54 rue La Boétie, 75008 Paris, sur convocation par courrier électronique et lettre en date du 22 novembre 2006 adressés aux administrateurs.

La séance est présidée par M. Serge Tchuruk et le secrétariat est assuré par M. Pascal Durand-Barthez.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

M.	Serge Tchuruk	Président du conseil d'administration
Mme	Patricia F. Russo	Directeur général
MM	Daniel Bernard	Administrateur
	Frank Blount	Administrateur
	Jozef Cornu	Administrateur
Mme	Linnet F. Deily	Administrateur
MM.	Robert E. Denham	Administrateur
	Jean-Pierre Halbron	Administrateur
	Edward Hagenlocker	Administrateur
Lady	Sylvia Jay (<i>après cooptation</i>)	Administrateur
MM.	Karl J. Krapek	Administrateur
	Daniel Lebègue	Administrateur
	Henry B. Schacht	Administrateur

Est absent, excusé et adressé un pouvoir pour le représenter

M.	Jean-Cyril Spinetta	Administrateur
----	---------------------	----------------

Assistent également à la séance :

MM.	Thierry de Loppinot	Censeur
	Jean-Pierre Desbois	Censeur
	Jean-Pascal Beaufret	Directeur financier
	Pascal Durand-Barthez	Secrétaire du conseil

Le Président remercie les administrateurs de leur présence à ce conseil et leur demande de bien vouloir excuser l'absence de M. Jean-Cyril Spinetta.

Le conseil, réunissant la présence effective de plus de la moitié de ses membres, peut valablement délibérer.

2. CLOSING DE L'OPERATION LUCENT

CONSTATATION DE L'ENTREE EN VIGUEUR DES STATUTS

Il est rappelé que l'assemblée générale réunie le 7 septembre 2006, a procédé, au terme de la trentième résolution, à la modification, sous la condition suspensive de la réalisation de l'Opération conformément aux termes du Merger Agreement, de certaines dispositions statutaires ayant vocation à s'appliquer uniquement pendant la période d'intégration des équipes formant le nouveau groupe, et d'autres dispositions ayant vocation à durer au-delà de cette période initiale de transition.

Le conseil d'administration constate l'entrée en vigueur à compter de ce jour des nouvelles dispositions statutaires ainsi qu'il suit et l'adoption des nouveaux statuts tels qu'annexés ci-après :

- la nouvelle dénomination sociale « Alcatel Lucent » (article 3) ;
- la suppression des dispositions relatives au régime spécifique d'élection de deux administrateurs sur proposition d'un fonds commun de placement réservé aux salariés (article 12) ;
- la suppression des dispositions prévoyant des durées de mandat échelonnées (article 13), ;
- la modification de la disposition fixant la limite d'âge des fonctions de Président du conseil d'administration à soixante-dix ans quand il n'exerce pas également les fonctions de Directeur Général, pour la remplacer par le régime « de droit commun » applicable à tous les administrateurs (article 13 et article 18) ;
- l'élection obligatoire de deux censeurs assurant la représentation des actionnaires salariés, exerçant un mandat de deux ans (article 14) ;
- la nécessité d'une consultation du Directeur Général pour la fixation du lieu des réunions du conseil d'administration, qui reste naturellement une prérogative de son Président (article 15) ;
- la suppression de la disposition donnant au Président de séance du conseil d'administration voix prépondérante en cas de partage des voix (article 15).

Disposition applicable pendant un an :

- la nécessité de réunir la majorité des deux tiers des membres du conseil d'administration en fonction aux fins de coopter (sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale) de nouveaux administrateurs dans les cas prévus par la loi de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs (article 12).

Dispositions applicables pendant trois ans :

- la nécessité de réunir la majorité des deux tiers des membres du conseil d'administration en fonction aux fins de décider de remettre en cause le régime de dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général (article 16) ;
- la nécessité de réunir la majorité des deux tiers des membres du conseil d'administration en fonction aux fins de nommer et de révoquer le Président du conseil d'administration et le Directeur Général (article 17).

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvé, séance tenante, le texte de la présente délibération qui pourra, en conséquence, être intégralement repris sans modification dans le procès-verbal des délibérations du présent conseil d'administration ou dans tout extrait qui pourrait être délivré dès l'issue du présent conseil.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun administrateur ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

Le Président

Un administrateur

CERTIFIÉ CONFORME

P. [Signature]

[Name Change - Alcatel to Alcatel Lucent 11-30-2006]

Job No.: 451-122700

Ref.: Name Change - Alcatel to Alcatel Lucent 11-30-2006

Translated from French by the McElroy Translation Company

800-531-9977

customerservice@mcelroytranslation.com

PATENT
REEL: 034012 FRAME: 0658

Alcatel Lucent
 Joint-Stock Company with a capital of € 4 618 682 740
 Registered office: 54, rue La Boétie - 75008 Paris
 542 019 096 RCS Paris

EXCERPT
 FROM THE MINUTES OF THE PROCEEDINGS
 OF THE ADMINISTRATIVE BOARD OF NOVEMBER 30, 2006

In the year two thousand six,
 November 30,
 at four p.m.,

The administrative board of the company Alcatel met at the registered office at 54 rue La Boétie, 75008 Paris, upon convocation by e-mail and letter dated November 22, 2006, sent to the administrators.

The meeting is presided over by Mr. Serge Tchuruk, and the secretariat functions are ensured by Mr. Pascal Durand-Barthez.

The following are present and initialed the attendance sheet

Mr.	Serge Tchuruk	Chairman of the administrative board
Mrs.	Patricia F. Russo	CEO
Messrs.	Daniel Bernard	Administrator
	Frank Blount	Administrator
	Jozef Cornu	Administrator
Mrs.	Linnet F. Deily	Administrator
Messrs.	Robert E. Denham	Administrator
	Jean-Pierre Halbron	Administrator
	Edward Hagenlocker	Administrator
Lady	Sylvia Jay (after cooption)	Administrator
Messrs.	Karl J. Krapek	Administrator
	Daniel Lebègue	Administrator
	Henry B. Schacht	Administrator

functions of Director General, to replace it by the "ordinary law" regime applicable to all administrators (Article 13 and Article 18);

- the obligatory election of two auditors ensuring the representation of the salaried shareholders, serving a term of two years (Article 14);

- the need for a consultation of the Director General for the selection of the site of the meetings of the administrative board, which remains naturally a prerogative of its Chairman (Article 15);

- the elimination of the provision giving the Chairperson of the meeting the deciding vote in the case of a tie (Article 15).

Provision applicable for one year:

- the need to convene the majority of the two-thirds of the serving members of the administrative board for the purposes of coopting (subject to approval by the next general meeting) new administrators in the cases provided by the law on vacancy due to death or resignation of one or more seats of administrators (Article 12).

Provisions applicable for three years:

- the requirement to convene the majority of two-thirds of the serving members of the administrative board for the purposes of deciding to challenge again the regime of separation of the duties of president of the administrative board and of director general (Article 16);

- the requirement to convene the majority of two-thirds of the serving members of the administrative board for the purposes of appointing and dismissing the Chairman of the administrative board and the Director General (Article 17).

The administrative board, after due consideration, immediately approves the text of the present proceedings which can thus be transferred without modification to the minutes of the proceedings of the present administrative board or in any excerpt that may be issued after the present meeting ends.



Nothing else remaining on the agenda, and no other administrator requesting the floor, the meeting is adjourned at 4:30 p.m.

The present minutes covering everything that was drawn up above were signed, after reading, by the Chairman and an administrator.

The Chairman

An administrator

[stamp:] COPY CERTIFIED TO BE AUTHENTIC

[signature]

CERTIFICATE OF TRANSLATION

August 27, 2009

I, François Lux, hereby certify that I am competent in both English and French languages.

I further certify that the translation of Name Change - Alcatel to Alcatel Lucent 11-30-2006 from the French language into the English language is accurate and correct to the best of my knowledge and proficiency.



François Lux
Professional Translator

August 27, 2009

Re: 451-122700

To Whom It May Concern:

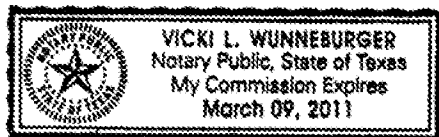
This is to certify that a professional translator on our staff who is skilled in the French language translated "Name Change - Alcatel to Alcatel Lucent 11-30-2006" from French into English.

We certify that the English translation conforms essentially to the original French language.

Kim Vitray

Kim Vitray
Operations Manager

Subscribed and sworn to before me this 27th day of August, 2009.



Vicki L. Wunneburger

Vicki Wunneburger
Notary Public

61076

54 B 1908

M2

COISA

DECLARATION DE MODIFICATION

RESERVE AU CFE M.GUIDBEEF.H.V.T

Declaration n° 9633548
reçue le

PERSONNE MORALE

- Dénomination, forme juridique, capital
- Transfert du siège
- Déclaration relative à un établissement : ouverture, modification, transfert, mise en location, gerance, fermeture
- Dissolution
- Reprise d'activité
- Prise d'activité d'une société créée sans activité
- Cession totale d'activité sans disparition de la personne morale
- Autre

REMPLEIR DANS TOUS LES CAS les cadres n° 1, 2, 17, 18 ET LES MENTIONS NOUVELLES OU MODIFIEES en indiquant la date de l'événement.

RAPPEL D'IDENTIFICATION AVANT MODIFICATION

N° UNIQUE D'IDENTIFICATION [5.1.4.2.0.1.2.0.1.6]
 MATRICULATION AU RCS DU GREFFE DE PARIS
 AU RM DANS LE DEPT. DE
 Greffés) du ou des immatriculations) secondaires)

Dénomination / Sigle ACCATEL AUCENT
 Forme juridique SA
 Siège ou 1er établissement en France pour les sociétés étrangères :
 res. nat. n. voir cadre 54 RUE LA BOETIE
 Code Postal [7.5.0.0.8] Commune PARIS

Designation du centre des impôts où ont été déposés les dernières déclarations de résultats et de TVA

Date

DENOMINATION
 Forme juridique
 Société réduite à un associé unique
 Durée de la personne morale
 Date de clôture de l'exercice social
 Nom commercial
 Capital : montant, unité monétaire
 Si capital variable : Montant minimum
 Confirmation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social
 Reconstitution des capitaux propres

DECLARATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA PERSONNE MORALE
 Gouvernement CONDOMINE
 LILLE, LES FLEURS
 LE CHEF DE DEPARTEMENT
 25 JUNN 2008
 54476

DECLARATION RELATIVE A UN ETABLISSEMENT

Cette demande concerne UNE OUVERTURE UNE MODIFICATION UN TRANSFERT UNE MISE EN LOCATION GERANCE UNE FERMETURE

Date
 Ancien Etablissement : Siège Etablissement principal
 Siège-Etablissement principal Etablissement secondaire Premier établissement en France d'une société étrangère
 Adresse : res. nat. n. voir cadre (SI applicable par cadre de cadre 2)
 Code postal
 Commune

Si maintien d'une activité, de ce fait, l'établissement est : Siège Principal Secondaire
 POUR UN TRANSFERT : Destination Fermé Vendu Autre
 POUR UNE FERMETURE : Destination Supprimé Vendu Autre
 Si cessation d'emploi de tout salarié : date

ETABLISSEMENT CREE OU MODIFIE

Date
 [1.7.0.5.1.2.0.1.0] ADRESSE : res. nat. app. siège n. voir cadre 3 AVENUE OCTAVE GRARD
 Code postal [7.5.0.0.7] Commune PARIS
 Contrat de domiciliation : Nom du domiciliaire
 N° unique d'identification

Il devient : Principal Secondaire (seulement si changement de nature)
 POUR UN ETABLISSEMENT CREE : Siège Siège-Etablissement principal
 Etablissement principal Etablissement secondaire, dans ce cas, est-il partiellement
 et dirigé par une personne ayant le pouvoir de lier des rapports juridiques avec les tiers oui non

Elle leur garantit un droit d'accès et de consultation pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

1710.512.0.1.01 ACTIVITE : Permanent Saisonnière / Ambulant
 Activités exercées(és) TOUTES OPERATIONS CONCERNANT LES INDUSTRIES ELECTRIQUES ELECTRONIQUES OU CONNEXES

Permet ces activités, indiquer la plus importante:
 Pour celle-ci, préciser sa nature en ne cochant qu'une seule case:
 Sa nature : Commerce de détail Transport Services Import-export
 Commerce de gros ou intermédia du com. Fabrication, production Profession libérale
 Loc. meubles Montage, installation Réparation Bât. travaux publics
 Extraction Autre

Son lieu d'exercice : Magasin (surface) Bureau, cabinet Sur marché
 En clientèle Usine Atelier Dépôt, entrepôt
 Sur chantier Méta, carrière Autre

L'activité principale de cet établissement était-elle l'activité principale de l'entreprise ? oui non
 En cas de modification d'activité, elle résulte d'une :
 acquisition d'actifs suppression partielle d'actifs par : Dispersion Vente Regras par la propriétaire Autre
 Enseigne :

FONDS-DONNE EN LOCATION GERANCE
 MISE EN LOCATION-GERANCE Totalité du fonds. Une partie du fonds. Non
 Adresse : Rés., Bat., n° voie quelq
 Etablissement Principal Secondaire Localaire-gérant : nom, prénoms/dénomination :
 Code postal : _____

ORIGINE POUR UN FONDS DE COMMERCE OU ARTISANAL :
 Création, passés directement au cadre suivant
 Achat Prise en location gerance Autre
 Prédécessant exploitant : n° unique d'identification _____
 Nom de naissance / Dénomination : _____ Prénoms _____
 Nom d'usage : _____
 Achat, apport : Journal d'annonces légales, date de parution : _____
 Nom du journal : _____
 Location-gerance : contrat du _____ au _____
 Renouvellement par tacite reconduction oui non
 Loueur du fonds : si différent du précédent existant _____
 Nom de naissance / Dénomination : _____ Prénoms _____
 Nom d'usage : _____
 Domicile / Siège : _____
 Code postal : _____ Commentaires : _____

EFFECTIF SALAIRE DE L'ETABLISSEMENT CRÉÉ : _____ Date d'entrée de la société : _____
TOTAL EFFECTIF SALAIRE DE L'ENTREPRISE : dont : _____ Appareils : _____ VPP : _____
 Salariés présents dans l'établissement oui non
 Code postal : _____ Commune : _____

POUR LA SALLE DECLARATION SOCIALE A COMPLIER POUR LES SOCIÉTÉS NON SOCIÉTÉS POUR LE GÉNÉRALISTES ASSOCIÉS BANQUE
 Si gérant majoritaire partant ou modifié : N° SS _____ Dept. _____
 Caisse d'assurance maladie TMS _____
 Caisse de retraite _____

DECLARATION RELATIVE AU DIRIGEANT SUR UN INDIVIDUEL A RESPONSABILITE LIMITEE
 REPRESENTANT DE LA PERSONNE MORALE DIRIGEANTE (seulement lorsqu'un texte le prévoit).
 Pour modification du représentant Nouveau Partant depuis 1200 Modification statutaire personnelle
 Nom de naissance _____ Prénom _____
 Nationalité _____
 N° de naissance _____
 N° de l'usage _____
 Domicile _____
 Code postal : _____ Commune : _____

QUALITE ADMINISTRATEUR
 Pour les sociétés commerciales, l'intéressé peut-il engager seul la société ? oui non
 Nom de naissance SICO _____ Prénom CARMA _____
 Nationalité ITALIE _____
 N° de l'usage _____
 Née le 21/02/1961 à VERONA 099 ITALIE
 Dénomination, forme juridique _____
 Domicile / Siège STRADA CAPELLANA N. 39/A _____
 Code postal 37131-28 Commune VERONA ITALIE
 Pour une personne morale : Lieu et n° d'identification _____

RENSSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
 OBSERVATIONS : _____
 Adresse de correspondance Déclarée au cadre n° 9 Autre
 Code Postal : _____ Contrainte : _____
 Téléphone(s) : _____ Fax / e-mail : _____
 Le présent document constitue une demande de modification au RCS, le cas échéant au RM, en vue de la création sur services fiscaux aux organismes de sécurité sociale à l'INSEE et SIVP. Une inspection de travail. Quelque soient, de manière, les indications inscrites sur ce document, elles ne peuvent aller jusqu'à l'emprisonnement.

LE REPRESENTANT LEGAL
 LE MANDATAIRE pour profession
 AUTRE PERSONNE Justifier et en annexer
 nom, prénoms/dénomination et adresse
 LA 101 - 33 RUE DES JOURNALS - B.P. 6597
 75061 PARIS CEDEX 02/SGI
 la 21/06/2010
 Numéro d'entreprise : _____
 Volets TMS (L) _____
 Signature : _____
 Agent chargé de l'abonnement : _____